

ORDONNANCE 1333-O.59

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a édicté à sa séance du 7 avril 2020, l'ordonnance 1333-O.59, visant à :

- déplacer la ligne d'arrêt de 1 mètre vers le nord au bout du musoir sur le boulevard Joseph-Renaud à l'intersection de l'avenue de Châtillon;
- refaire le marquage au sol pour identifier une case de stationnement située sur le côté est du boulevard Joseph-Renaud entre l'avenue Kirby-Hall et la zone d'autobus;
- faire déplacer par la STM le poteau avec l'affiche d'arrêt interdit de 2 mètres vers le nord sur le boulevard Joseph-Renaud, au nord de l'avenue Kirby-Hall;
- demander à la STM d'installer une affiche «arrêt interdit» pour la zone d'autobus sur le boulevard Joseph-Renaud, au coin de l'avenue Kirby-Hall;
- interdire le stationnement sur rue devant le passage piétonnier sur le boulevard de Châteauneuf entre la place Vaujourn et l'avenue de la Devinière en face du parc, du 15 novembre au 15 mars;
- interdire le stationnement sur rue devant le passage piétonnier près du 6400 du boulevard Roi-René, du 15 novembre au 15 mars.

et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5). Cette ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 8 avril 2020.

Ninon Meunier
Secrétaire d'arrondissement substitut